

OFFICE DE TOURISME DE WASSELONNE  
CERCLE D'HISTOIRE (N° 17)

Le travail des enfants à quelques jours  
de la guerre de 1870

La réglementation du 22 mars 1841 est en application à cette période et oblige les employeurs à avoir :

- un registre d'inscription pour les enfants
- des livrets d'enfants
- des réglementations intérieures assurant l'exécution de la loi
- un affichage de la loi du 22 mars 1841

Deux catégories d'âge sont prises en considération :

- les enfants de moins de 12 ans
- les enfants de 12 à 16 ans

Les entreprises de Wasselonne employant des enfants sont :

- filature et fabrique de bonneterie STROBEL et KIEFFER  
enfants de 12 à 16 ans : 10
- fabrique de chapeaux de feutre PROVOT  
enfants de 12 à 16 ans : 6
- fabrique de chaussons de laine et filature AMOS Jacques  
enfants de 12 à 16 ans : 10
- fabrique de chaussons de laine et filature AMOS Frères et Cie  
enfants de 12 à 16 ans : 16
- tissage mécanique de cotonnades MINDER et ROBINET  
enfants de 12 à 16 ans : 16
- fabrique de laine PASQUAY Frères et Cie  
enfants de 12 à 16 ans : 12
- briqueterie PASQUAY Frères et Cie  
enfants de 12 à 16 ans : 10  
enfants de moins de 12 ans : 2

Archives du B.R. – 13M61

F. J.

*Le CERCLE D'HISTOIRE recherche des photos ou cartes des anciens lavoirs de Wasselonne. Si vous en possédez, merci de les déposer pour prêt à l'OFFICE DE TOURISME.*